

Projet d'évaluation pour l'année scolaire 2022-2023 Enseignement général / Enseignement technologique

Préambule

Les enseignants du lycée Alphonse BENOIT, réunis en groupes disciplinaires et en concertation interdisciplinaire, s'entendent sur le présent document afin de préciser la façon dont les élèves vont être évalués au cours du cycle terminal (classes de première et de terminale). Ce projet collectif d'évaluation, débattu au lycée en conseil pédagogique, s'inscrit dans un **cadre règlementaire fixé au niveau national**. Il a pour but de rendre visible et explicite la réflexion de l'équipe enseignante sur l'acte pédagogique de l'évaluation. Il permet notamment d'en partager les principes avec les élèves et leurs familles. Il vise à conforter l'égalité de traitement des élèves au sein d'un même établissement.

Si ce projet s'applique en priorité au cycle terminal, l'équipe pédagogique souhaite qu'il s'applique dès la classe de seconde afin de donner le temps aux élèves d'en prendre toute la mesure.

Cadre général

Tous les enseignements, du tronc commun, de spécialité ou optionnels, font l'objet d'une évaluation régulière qui s'appelle **le contrôle continu**. L'objectif du projet d'évaluation est d'explicitier les moyennes des bulletins, et donc les notes qui les composent, qui rendront compte à chaque trimestre des acquis et des progrès des élèves aux différentes étapes du cycle terminal. Ce projet d'évaluation est rendu public ; son élaboration se fait sous la responsabilité du chef d'établissement. Il est révisable tous les ans, et sera adapté si le contexte évolue (ex : contexte sanitaire).

Il convient tout d'abord de définir précisément les différents types d'évaluation, tels qu'ils sont pratiqués par les enseignants au quotidien.

- L'évaluation diagnostique a pour objet de connaître le niveau de maîtrise des connaissances, des compétences, des capacités des élèves, en début d'année scolaire ou en début d'une nouvelle séquence d'apprentissage ; elle peut faire l'objet d'une note indicative mais qui n'a pas vocation à entrer dans la moyenne de l'élève.
- L'évaluation formative prend sa place en cours d'apprentissage. Elle permet à l'élève de se situer dans l'acquisition des connaissances, des compétences et des capacités, grâce aux appréciations régulières portées par l'enseignant, afin de progresser.
- L'évaluation sommative atteste un niveau de maîtrise des connaissances, des compétences et des capacités des élèves et se situe au terme d'un temps d'apprentissage spécifique.

Ces types d'évaluation s'inscrivent dans un processus d'évaluation, qui regroupe tout ce que les professeurs mettent en œuvre pour encourager et structurer les apprentissages de chaque élève et pour répondre à ses besoins. Ce processus lui-même s'inscrit dans le cadre du programme défini pour chaque niveau d'enseignement et chaque champ disciplinaire et respecte les attendus qui y sont associés. Ce processus se traduit par un ensemble d'évaluations, chiffrées ou non, réalisées dans ou hors la classe, que les professeurs effectuent dans le cadre de leurs enseignements.

Les situations d'évaluation peuvent inclure des évaluations **écrites et/ou orales, avec des questions ouvertes ou à choix multiples**, sous **format papier ou numérique**, des évaluations **pratiques ou expérimentales**, des travaux **individuels ou collectifs**, des travaux proposés **en classe ou hors la classe**, des devoirs surveillés (devoirs sur table) **en temps et conditions contraints**, des devoirs **en temps libre, en présence ou à distance**, selon les exigences du projet pédagogique conçu par le professeur. **Le recours à des interrogations régulières de courte durée, dont les QCM, permet d'accompagner des apprentissages réguliers.**

Les moyennes sont l'objet d'une **harmonisation interne au sein de l'établissement**, sous le pilotage du chef d'établissement avec l'expertise des corps d'inspection, aidée par les outils nécessaires nationaux et académiques, pour corriger les biais docimologiques inhérents à toute évaluation, dès lors qu'il s'agit des moyennes reportées dans le livret scolaire.

Les conseils d'enseignement et le conseil pédagogique sont les instances à privilégier pour établir collectivement et valider un programme annuel des évaluations communes des élèves par niveau, avec l'accompagnement des inspecteurs.

Le conseil d'administration permet d'une part de présenter le projet d'évaluation auprès des parents (de leurs représentants) et des élèves et d'autre part de l'inscrire dans le projet d'établissement.

On rappelle que les notes des bulletins des disciplines qui ne sont pas prises en compte dans le calcul réalisé pour l'obtention du baccalauréat sont néanmoins concernées par le projet d'évaluation.

Principes et engagements

- Les élèves sont évalués en cohérence avec les attendus des programmes d'enseignement ;
- Les élèves sont évalués de manière égalitaire dans chaque enseignement : la nature des évaluations composant la moyenne et les critères d'évaluation sont concertés et similaires au sein d'une même discipline ;
- Les élèves savent que certaines évaluations seront communes à plusieurs classes ;
- Toutes les notes ne sont pas nécessairement intégrées dans la moyenne, de même que toute évaluation ne donne pas lieu systématiquement à une note, selon les choix opérés par les professeurs ;
- Les élèves sont évalués dans des situations variées et selon diverses formes, y compris à l'oral ;
- Les évaluations sont accompagnées d'appréciations constructives qui permettent aux élèves de percevoir leurs éventuels progrès et ce qu'il convient d'améliorer ;
- Les élèves reçoivent à chaque période un nombre suffisant et raisonnable de notes afin que la moyenne de la période soit bien représentative de leurs acquis ; Le calcul de la moyenne devra être explicite dans chaque enseignement.
- La moyenne doit, pour être représentative, être construite à partir d'une pluralité de notes, au moins trois par trimestre, pour les disciplines ayant plus de deux heures de cours par semaine, au moins deux notes pour les disciplines de deux heures de cours et moins. Elle doit également porter sur des situations variées qui évaluent des connaissances, des compétences et des capacités différentes et complémentaires, précisément associées au programme ayant été enseigné.
- Dans le cas d'une absence pour maladie, selon les disciplines et si les conditions le permettent, selon le règlement intérieur, « le professeur se réserve le droit d'exiger que le devoir soit effectué au lycée dès son retour », ou sur un temps défini par l'enseignant.
- Seules les moyennes significatives, c'est-à-dire celles établies en s'appuyant sur un nombre suffisant d'évaluations, sont reportées sur le bulletin. Dans le cas où le nombre de notes de l'élève ne permet pas une moyenne significative de ses acquis, une épreuve ponctuelle sera passée en fin d'année scolaire. Une convocation sera alors adressée aux élèves concernés.

- Si l'élève ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements, une évaluation ponctuelle dite « épreuve de remplacement » sera organisée sous l'autorité du chef d'établissement.

Cette épreuve se déroulera avant la fin de l'année scolaire.

La note zéro sera attribuée pour toute absence non justifiée à cette convocation. En cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical, une seconde convocation sera établie.

- En cas de fraude, l'élève surpris en train de frauder sera autorisé à poursuivre son contrôle. Le professeur, après avoir rétabli des conditions de composition correctes, rédigera un rapport au chef d'établissement qui décidera de la sanction selon le règlement intérieur.

Préambule court concernant les grands principes évaluatifs propres à la discipline **Langues vivantes**

Tous niveaux	Terminales
<p>->Moyennes en 2 sous-catégories : écrit / oral (faire la moyenne des devoirs et non la moyenne des sous-parties)</p> <p>-> 2 notes pour les cours à 2h ou moins</p> <p>-> 3 notes pour les cours à 2h30 et plus</p>	<p><u>Attestation en cycle terminal</u></p> <p>->EO : 20' : 10' de préparation+5' de prise de parole en continu+ 5' d'entretien sur un des 3 axes proposés par l'enseignant (qui lui propose 2 supports)</p>
	<p><u>Epreuve orale (partie expression orale de l'attestation en ETLV) pour les TSTI2D:</u></p> <p>->Projet de spécialité présenté en anglais (diaporama).</p> <p>->Pas de temps de préparation</p> <p>->Evalués par les 2 enseignants d'ETLV</p> <p>Sur un axe traité dans l'année</p>
	<p><u>Spécialités LLCER et AMC anglais/espagnol</u></p> <p><u>2 évaluations type bac possibles:</u></p> <p>->Epreuve écrite de 3h30 (dates à définir)</p> <p>->Epreuve orale avant vacances Février sans temps de préparation. Présentation d'un dossier à l'examineur pendant 10' puis échange pendant 10' (interrogés par leur enseignant)</p>

Préambule court concernant les grands principes évaluatifs propres à la discipline **Sciences Physiques et Sciences de la vie et de la terre (SVT)**

TOUS LES TRIMESTRES	
1^{ère}GT Tle GT	Spécialité physiques et Spécialité Sciences et vie de la terre
	Au moins 3 notes (la pondération des notes dépendant du type d'évaluation)
Sciences physiques en STI2D	
1^{ère}GT Tle GT	Au moins 3 notes (la pondération des notes dépendant du type d'évaluation)
Enseignement scientifique (Sciences Physiques et Sciences et vie de la terre)	
1^{ère}GT Tle GT	Au moins 2 notes (la pondération des notes dépendant du type d'évaluation)

Préambule court concernant les grands principes évaluatifs propres à la discipline **Mathématiques**

TOUS LES TRIMESTRES		
1^{ère}GT	Spécialité Mathématiques	
	->3 notes minimum (DS, DM...) ->DS avec un coefficient plus important	->3 notes minimum (DS, DM...) ->DS avec un coefficient plus important
Tle GT	->3 notes minimum (DS, DM...) ->DS avec un coefficient plus important	->3 notes minimum (DS, DM...) dont ->DS avec un coefficient plus important
Un DS de type bac blanc possible		

Préambule court concernant les grands principes évaluatifs propres à la discipline **Numérique et Sciences Informatiques**

<u>TOUS LES TRIMESTRES</u>	
OBJECTIF	
<p>L'objectif est construire une évaluation équitable, diversifiée, juste et transparente des élèves de l'établissement qui suivent la spécialité NSI. Cette évaluation est également conforme aux exigences de l'évaluation des élèves qui suivent la même spécialité dans les établissements de l'académie.</p>	
DES PRINCIPES COMMUNS	
<p>Au moins 10% du temps d'enseignement est consacré à des travaux d'évaluation en classe diversifiés et de durées variées.</p> <p>Qu'elles soient à visée diagnostique, formative ou sommative, ces évaluations apportent des indications sur le niveau de maîtrise des capacités en jeu et des compétences attendues</p>	
DIVERSITE DES MODALITES D'EVALUATION	
<p>La diversité des modalités d'évaluation permet de faire émerger des potentialités qui n'apparaîtraient pas si l'évaluation n'existait que sous un seul format. Elle permet aussi un meilleur équilibre dans l'évaluation de l'élèves. La spécialité NSI est décomposée en activités qui permettent de couvrir l'ensemble des chapitres du programme à évaluer à l'examen.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôles de connaissances : <ul style="list-style-type: none"> ○ Modalités : QCM Pronote ○ Durée : de 30 minutes à 1h ○ Périodicité : 1 à 2 par activité ○ coefficient : 2 • Compétences de programmation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Modalités : Programmation sur ordinateur d'un programme complet ou partiel ○ Durée : 1h ○ Périodicité : fin de chaque activité ○ coefficient : 1 ○ • Compétences d'analyse : <ul style="list-style-type: none"> ○ Modalités : Devoir sur table sur la base de sujets de BAC ○ Durée : 1h ○ Périodicité : fin de chaque activité ○ Coefficient : 2 	

Préambule court concernant les grands principes évaluatifs propres à la discipline **Histoire Géographie**

<u>TOUS LES TRIMESTRES</u>
<u>HG TRONC COMMUN</u> 3 notes minimum par trimestre
<u>SPECIALITE HGGSP</u> 3 notes minimum par trimestre Bac blanc terminale HGGSP : Une épreuve de 4 heures ou deux épreuves de 2h
<u>EMC</u> Il sera très difficile d'avoir deux notes par trimestre.

Préambule court concernant les grands principes évaluatifs propres à la discipline **Philosophie**

	<u>TOUS LES TRIMESTRES</u>
Tle ^{GT}	<p>Philosophie</p> <p>Les professeurs de philosophie évaluent leurs élèves le mieux possible en tenant compte des classes, du niveau et de la progression des élèves. L'évaluation en philosophie s'effectue dans le cadre du programme de philosophie, avec l'objectif de préparer et d'entraîner les élèves pour l'épreuve écrite du baccalauréat, ainsi que pour l'épreuve d'oral de rattrapage. Les exercices privilégiés pour l'évaluation des élèves sont la dissertation philosophique et l'explication de texte. Mais d'autres exercices sont également possibles ponctuellement. Si un élève est absent lors d'une évaluation, le professeur décide de la façon la plus pertinente de rattraper cette absence, suivant le motif de l'absence, les résultats et le travail de l'élève. Une épreuve de type bac blanc est organisée chaque année par les professeurs de philosophie qui adaptent l'organisation et la correction de cette épreuve à leurs classes. En cas de difficultés concernant l'évaluation en philosophie, les professeurs de philosophie se réunissent pour en parler et se concerter.</p>
1ere Tle GT	<p>Philosophie HLP</p> <p>Les professeurs de philosophie évaluent leurs élèves de spécialité HLP le mieux possible en tenant compte des classes, du niveau et de la progression des élèves. L'évaluation en philosophie HLP s'effectue dans le cadre du programme de philosophie HLP. Les exercices privilégiés pour l'évaluation des élèves en spécialité philosophie HLP sont, en Première, des exercices d'explication à partir d'un texte ou des exercices de réflexion à partir d'un sujet de philosophie, puis en Terminale, une préparation plus centrée sur l'épreuve de spécialité, avec un texte suivi d'une question d'explication ou d'une question de réflexion, ainsi que la préparation à l'épreuve du grand oral. Mais d'autres exercices sont également possibles ponctuellement. Si un élève est absent lors d'une évaluation, le professeur décide de la façon la plus pertinente de rattraper cette absence, suivant le motif de l'absence, les résultats et le travail de l'élève. En cas de difficultés concernant l'évaluation en philosophie HLP, les professeurs de philosophie se réunissent pour en parler et se concerter.</p>

Préambule court concernant les grands principes évaluatifs propres à la discipline **SES**

1 ^{ère}	Terminale
<p>→ 3 évaluations minimum type bac (connaissances, analyse de documents, raisonnement argumenté sur dossier documentaire, dissertation...)</p> <p>->Evaluations de connaissance ou de type questions, ne seront pas forcément annoncées alors que les évaluations type bac le seront</p> <p>->Coefficients adaptés à la nature de l'évaluation</p>	<p>→ 3 évaluations minimum type bac (connaissances, analyse de documents, raisonnement argumenté sur dossier documentaire, dissertation...)</p> <p>->Evaluations systématiquement annoncées</p> <p>->Coefficients adaptés à la nature et à la durée de l'évaluation</p> <p>->Une évaluation commune de 4h (dissertation) en plus du bac blanc</p>

Préambule court concernant les grands principes évaluatifs propres à la discipline **Arts plastiques**

<u>TOUS NIVEAUX</u>	
	<p>L'élève est évalué tout au long de l'année (et à chaque cours) selon 3 domaines de compétences :</p> <p>Artistiques : Créativité et savoirs-faire technique maîtrisés et adaptés aux intentions</p> <p>Culturelles : Vocabulaire spécifique lié à la discipline et divers écrits/ recherches liés aux artistes, à leur démarche, à l'histoire de l'art</p> <p>Comportementales : Investissement dans les projets, curiosité artistique et ambition, respect des consignes et délais, et participation orale</p> <p>_A chaque fin de trimestre, une note « chiffrée » résultera de l'évaluation d'un minimum de 10 compétences (du « vert foncé » à chaque compétence assurera une moyenne optimum)</p> <p>_ Certaines compétences seront pondérées comme la pratique personnelle ou certains devoirs écrits plus conséquent (comme les analyses d'œuvre)</p> <p>_ Seuls les travaux non-rendus seront visibles sur pronote durant la période (pensez à consulter pronote régulièrement!)</p> <p>_ Une « fiche élève » répertorie toutes ces évaluations et sera à signer à chaque fin de trimestre</p> <p>_ Le nombre de compétences évaluées vous sera indiqué sur pronote et le bulletin en fin de période, ainsi que sur le padlet (cahier numérique du cours pour voir le travail accompli).</p>

Préambule court concernant les grands principes évaluatifs propres à la discipline **STI2D Partie technique**

	<u>TOUS LES TRIMESTRES</u>	
1 ^{ère} GT	->3 Evaluations minimum ->Harmonisation des contenus pédagogiques dans les 3 groupes de 1ere	->3 Evaluations minimum ->Harmonisation des contenus pédagogiques dans les 3 groupes de 1ere ->Evaluation terminale en IT du projet de fin de cycle en spécialité conduite en commun par les 3 enseignants de la matière (épreuve orale)
Tle GT	->3 Evaluations minimum	->3 Evaluations minimum ->Epreuve 2I2D coefficient 16

Préambule court concernant les grands principes évaluatifs propres à la discipline **Sciences de l'ingénieur**

I	Objectif
	<p>L'objectif est construire une évaluation équitable, diversifiée, juste et transparente des élèves de l'établissement qui suivent la spécialité NSI. Cette évaluation est également conforme aux exigences de l'évaluation des élèves qui suivent la même spécialité dans les établissements de l'académie.</p>
	Des principes communs
	<p style="text-align: center;">Au moins 10% du temps d'enseignement est consacré à des travaux d'évaluation en classe diversifiés et de durées variées.</p> <p>Qu'elles soient à visée diagnostique, formative ou sommative, ces évaluations apportent des indications sur le niveau de maîtrise des capacités en jeu et des compétences attendues.</p>
	Diversité des modes d'évaluation
	<p>La diversité des modalités d'évaluation permet de faire émerger des potentialités qui n'apparaîtraient pas si l'évaluation n'existait que sous un seul format. Elle permet aussi un meilleur équilibre dans l'évaluation de l'élèves. La spécialité NSI est décomposée en activités qui permettent de couvrir l'ensemble des chapitres du programme à évaluer à l'examen.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôles de connaissances : <ul style="list-style-type: none"> ○ Modalités : QCM Pronote ○ Durée : de 30 minutes à 1h ○ Périodicité : 1 à 2 par activité ○ coefficient : 2 • Compétences de programmation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Modalités : Programmation sur ordinateur d'un programme complet ou partiel ○ Durée : 1h ○ Périodicité : fin de chaque activité ○ coefficient : 1 • Compétences d'analyse : <ul style="list-style-type: none"> ○ Modalités : Devoir sur table sur la base de sujets de BAC ○ Durée : 1h ○ Périodicité : fin de chaque activité ○ coefficient : 2